

TOUR DU PRINCE DE GALLES (N°93)

Éléments protégés : Tour

Commune : Thouars

Autres protections : Site Patrimonial Remarquable de Thouars

La tour du prince de Galles fait partie des anciennes fortifications de la ville de Thouars et est située dans le centre historique de l'agglomération, à environ 20,4 km Zone d'Implantation Potentielle. La fonction de cette tour a beaucoup évolué depuis sa construction au XII^{ème} siècle, passant de lieu défensif (porte et logement à la garnison) à prison au XVII^{ème} siècle puis à centre d'art en 1994.

Le bâti est implanté de façon dense et ne permet pas de vues lointaines depuis les abords en contre-bas du monument. En revanche la tour est haute et offre potentiellement des vues profondes en direction de la ZIP depuis le haut des remparts (entrée au sud de la tour) et depuis les étages supérieurs qui se visitent ponctuellement (selon programme des journées du patrimoine et du Service Architecture et Patrimoine de Thouars).

La possibilité d'une vue panoramique depuis le sommet de l'édifice induit une sensibilité potentielle modérée. Cette sensibilité est à nuancer au vu de la distance du monument à la ZIP.



Photo 136 : Tour du Prince de Galles – vue panoramique depuis le sommet de la tour

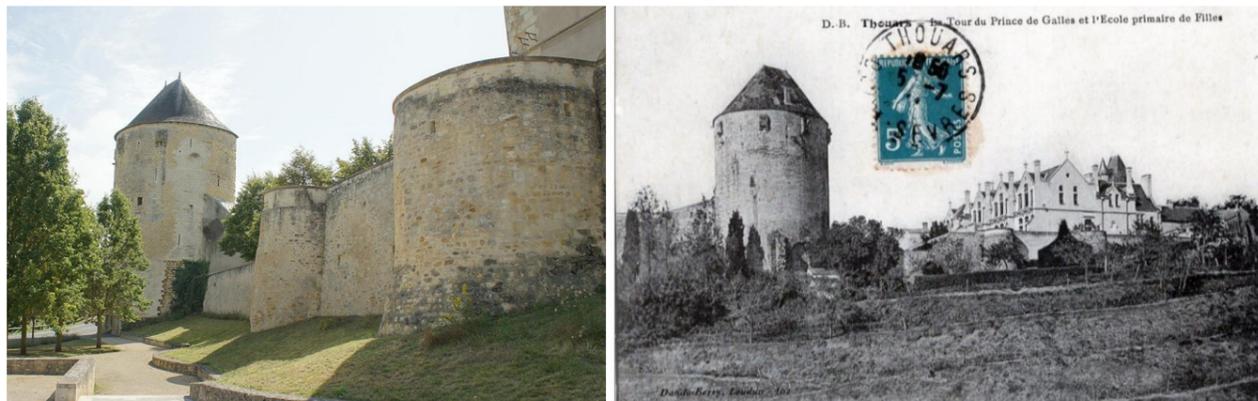


Photo 137 : Tour du Prince de Galles (Sources : <http://www.tourisme-pays-thouarsais.fr/> et <http://www.delcampe.net/>)



Source : IGN - BD ORTHO® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019

AEPE Gingko

Zoom sur la tour du Prince de Galles

Monument historique

● Classé



Principale vue vers la ZIP

0 25 m 50 m

Carte 56 : Zoom sur la tour du Prince de Galles

CHATEAU DE OIRON (N°97)

Éléments protégés : Château avec la cour d'honneur, les grilles et le petit parc qui l'entoure, y compris le terrain situé entre les douves, l'église paroissiale et les parcelles cadastrales situées dans le champ de visibilité du château

Commune : Oiron

Autres protections : Site Patrimonial Remarquable de Oiron

Le château de Oiron, situé en périphérie nord-est du village de Oiron, est un édifice datant du XV^{ème} siècle et ayant subi plusieurs campagnes de rénovation au XVII^{ème} siècle. Partiellement classé par arrêté du 2 octobre 1923 et partiellement inscrit par arrêté du 17 juillet 1943, le château de Oiron fait également partie du site patrimonial remarquable de Oiron (cf. IV.7.3. Les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)). Le château et sa cour se situent à environ 20,5 km au nord-nord-est de la ZIP, en limite d'aire d'étude éloignée, dans un environnement agricole très ouvert.

L'édifice n'est globalement pas tourné vers la ZIP, la cour étant orientée nord-ouest. Cependant, depuis les façades sud et sud-est, des vues lointaines sont potentiellement possibles, facilitées par les paysages de plaines relativement plat et sans obstacles.

Un risque de covisibilité entre la zone de projet et le château est également identifié depuis l'arrivée nord (RD64).

Une sensibilité potentielle modérée est attribuée au château d'Oiron du fait de la possibilité de vues lointaines depuis les façades du château orientées en direction de la zone de projet et du risque de covisibilité. Cette sensibilité est à nuancer au vu de la distance du monument à la ZIP (> 20 km).



Photo 138 : Château de Oiron – édifice dans son environnement agricole et vue depuis le château

(Source : château de Oiron)



Photo 139 : Château de Oiron – Façade nord du château de Oiron (Source : <http://www.chateau-oiron.fr/>)



Source : IGN - SCAN 100® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019

AEPE Gingko

Zoom sur le tumulus la motte de Puy Taillé

Monument historique



Partiellement classé-inscrit



Principale vue vers la ZIP

0 50 100 m

Carte 57 : Zoom sur le château d'Oiron

IV.7.6. CONCLUSION SUR L'ANALYSE DU PATRIMOINE

La carte ci-après présente de façon synthétique les résultats de l'analyse de la sensibilité des éléments patrimoniaux à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.

L'étude du patrimoine permet de hiérarchiser les différents éléments patrimoniaux en fonction de leur sensibilité potentielle vis-à-vis de l'implantation éventuelle d'éoliennes au sein de la Zone d'Implantation Potentielle.

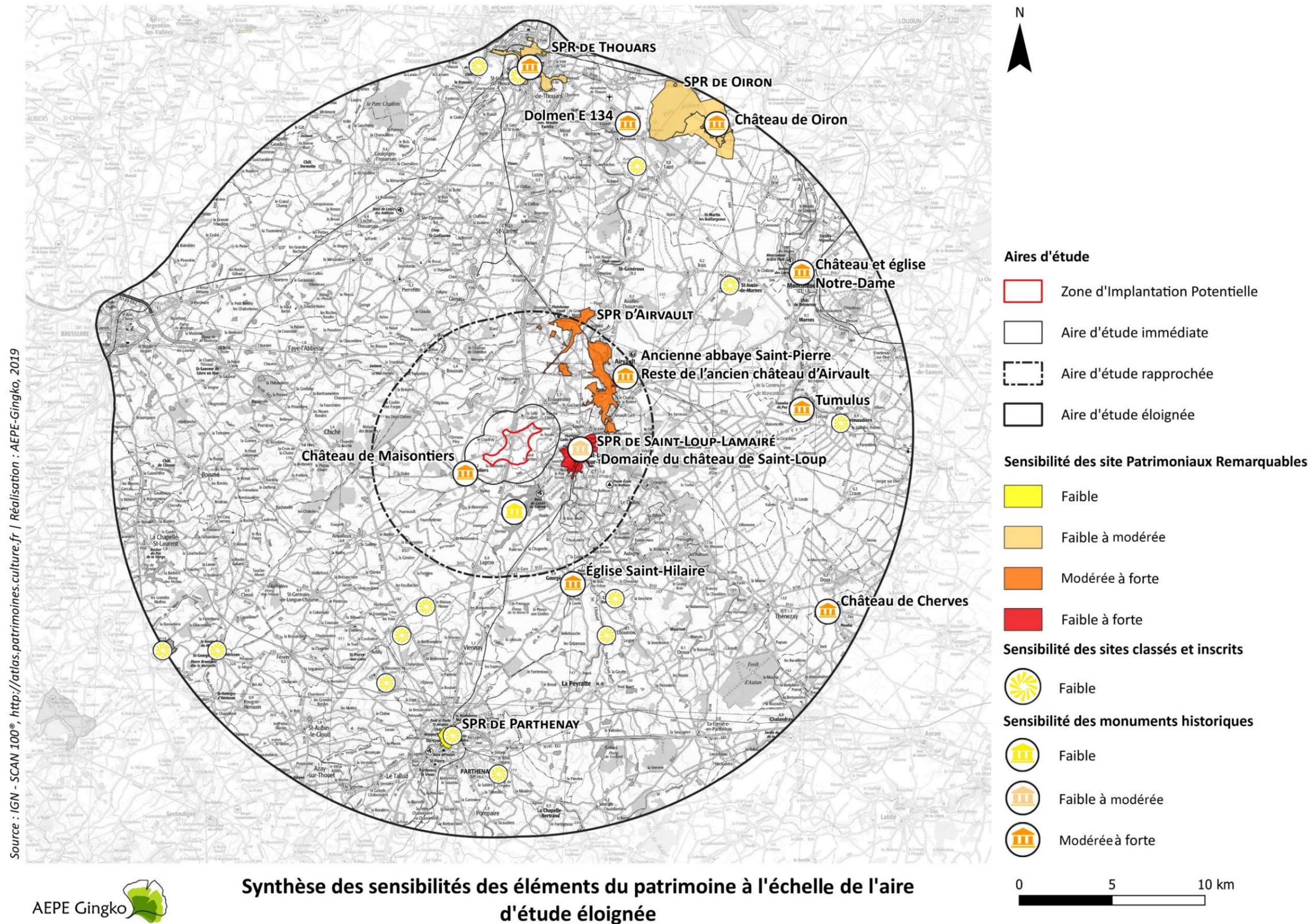
Les sites patrimoniaux ressortant de cette analyse avec une sensibilité potentielle ponctuellement forte sont : le SPR de Saint-Loup-Lamairé (faible à forte) et le SPR d'Airvault (modérée à forte) ;

Les sites patrimoniaux ressortant de cette analyse avec une sensibilité potentielle modérée sont : le château de Maisontiers, l'ancienne abbaye Saint-Pierre, les restes de l'ancien château d'Airvault, l'église Saint-Hilaire, le tumulus la motte de Puy Taillé, le dolmen E 134, le château de Cherves, la tour du Prince de Galles et le château de Oiron (monuments historiques) ;

Les sites patrimoniaux ressortant de cette analyse avec une sensibilité potentielle faible à modérée sont : le SPR de Thouars, le SPR de Oiron et le domaine du château de Saint-Loup (monument historique).

La partie relative à la caractérisation des effets devra s'attacher à vérifier l'acceptabilité de l'insertion paysagère du projet depuis ces lieux patrimoniaux, en termes de lisibilité, de rapports d'échelle, de modifications de l'ambiance paysagère initiale, etc. Le motif éolien étant d'ores et déjà visibles depuis ces sites patrimoniaux (notamment le parc de Maisontiers-Tessonnière), les effets cumulés et cumulatifs sont à prendre en compte.

Les autres éléments patrimoniaux se caractérisent par une sensibilité paysagère potentielle faible du fait de leur environnement immédiat (boisement, topographie) ou de leur éloignement au projet.



Source : IGN - SCAN 100®, <http://atlas.patrimoines.culture.fr> | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



Synthèse des sensibilités des éléments du patrimoine à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Carte 58 : Synthèse des sensibilités des éléments du patrimoine à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

IV.8. SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL PAYSAGER ET PATRIMONIAL

Les paysages étudiés sont très majoritairement agricoles, en dehors des trois pôles urbains, Bressuire, Parthenay et Thouars, localisés en limite de l'aire éloignée. Trois grands ensembles paysagers déterminent trois types de fonctionnement visuel. Les paysages de bocage sur socle vallonné sont plutôt fermés et très structurés par la végétation arborée. Les points de vue large existent mais sont très localisés et ponctuels. Les paysages de plaine ouverte ponctuée de boisements permettent plus de vues dégagées lointaines et prolongées dans lesquels les éléments verticaux sont marquants. Les paysages de vallée offrent des points de vue larges depuis les coteaux, mais très fermés depuis les fonds de vallée arborés. La vallée du Thouet est une ligne de force majeure du territoire et creuse le relief de l'aire d'étude éloignée selon un axe nord-sud.

Le patrimoine est dense à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, et se répartit de manière plutôt homogène sur le territoire, avec toutefois une concentration plus forte dans la vallée du Thouet. Les éléments d'intérêt touristique sont, quant à eux, souvent liés au patrimoine et à la vallée du Thouet.

La Zone d'Implantation Potentielle se situe dans un paysage bocager faisant la transition entre les paysages vallonnés et très bocager du sud-ouest et les plaines du nord-est. Le bocage est localement très serré et complété par de nombreux boisements. Une multitude de hameaux sont dispersés aux alentours de la zone de projet. Un axe de communication majeure, la RD938, traverse la ZIP selon un axe nord-sud.

Le contexte éolien ne génère pas de saturation visuelle aujourd'hui, bien que présent dans le paysage, le motif éolien des parcs construits se découvre ponctuellement. Les parcs en projet viennent en revanche densifier ce contexte, notamment le long de l'axe de la RD938, et seront donc à prendre en compte dans l'analyse des effets cumulés avec le projet. Le parc en exploitation de Maisontiers-Tessonnière est le plus proche et est souvent perçu en covisibilité dans la direction du site de projet.

Les lieux de fréquentation (villages, routes...) et éléments patrimoniaux faisant l'objet d'une sensibilité potentielle forte sont les suivants :

- les bourgs de Tessonnière, Enjouran, Maisontiers, la Guichardière et la Maucarrière ;
- les hameaux ou habitats isolés de la Nousilière, la Salle Guibert, la Madouère, les Frères, les Gasses et la Martinière ;
- certains tronçons des routes RD938, RD27 et RD46
- les éléments d'intérêt touristique suivants : le lac du Cébron et la butte du Fief d'Argent ;
- une partie du SPR de Saint-Loup-Lamairé.

Les lieux de fréquentation (villages, routes...) et éléments patrimoniaux faisant l'objet d'une sensibilité potentielle modérée à forte sont les suivants :

- les hameaux des Luneaux et de Champeau ;
- le SPR d'Airvault.

Les lieux de fréquentation (villages, routes...) et éléments patrimoniaux faisant l'objet d'une sensibilité potentielle modérée sont les suivants :

- les bourgs de Louin, Barroux, Crémille, l'Hôpiteau, Airvault, Repéroux et Saint-Loup-sur-Thouet ;
- les hameaux ou habitats isolés du Logis, le Coudray, Touche l'Abbé, Sourches, Haut Sourches, le Marais Bodin et les Burelières ;
- certains tronçons de la RD938, RD27, RD46, RN149, RD138, RD725 et RD28 ;
- les éléments d'intérêt touristique suivants : Château de Oiron et les itinéraires cyclables « L'eau en Val de Thouet » et « Plaine et rivière » ;
- les monuments historiques suivants : le château de Maisontiers, l'ancienne abbaye Saint-Pierre, les restes de l'ancien château d'Airvault, l'église Saint-Hilaire, le tumulus la motte de Puy Taillé, le donjon de Moncontour, le dolmen E 134, le château de Cherves, la tour du Prince de Galles et le château de Oiron.

Les lieux de fréquentation (villages, routes...) et éléments patrimoniaux faisant l'objet d'une sensibilité potentielle faible à modérée sont les suivants :

- le SPR de Thouars et le SPR de Oiron ;
- les éléments d'intérêt touristique suivants : l'itinéraire cyclable Vélo Francette et les bourgs de Moncontour, Airvault et Saint-Loup-sur-Thouet ;
- le domaine du château de Saint-Loup-Lamairé.

Les cartes suivantes permettent de localiser les sensibilités paysagères et patrimoniales à l'échelle de l'aire d'étude éloignée et de l'aire d'étude rapprochée.

Notons que les éléments présentant une sensibilité potentielle modérée ou forte se concentrent principalement dans la vallée du Thouet à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, dans les paysages de bocage proches de la Zone d'Implantation Potentielle, et dans les paysages de plaines du nord et de l'est de l'aire d'étude éloignée.